

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 03/07/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

5, place de la Carrière  
Case Officielle 20038  
54036 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03.83.17.43.43  
Télécopie : 03.83.17.43.50

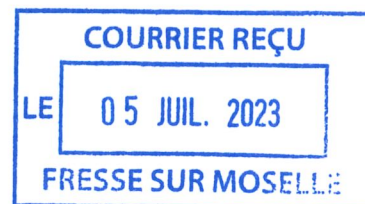
Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000058 / 54

M. le Maire  
Commune de Fresse-sur-Moselle  
2 rue de la Mairie  
88160 FRESSE-SUR-MOSELLE

Dossier n° : E23000058 / 54  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION



**Objet :** le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fresse sur Moselle

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Régis BRUEY, retraité, demeurant 32 rue Français, EPINAL (88000) (tel : 03 29 37 44 66 ; portable : 06 75 87 61 43) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, **vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

**Enfin, vous voudrez bien transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête au tribunal administratif dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

N° E23000058/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 3 juillet 2023

Le président du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 3 juillet 2023, la lettre par laquelle la commune de Fresse sur Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fresse sur Moselle ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Régis Bruey est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Le commissaire veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables au cours du déroulement de l'enquête.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Fresse sur Moselle et à Monsieur Régis Bruey.

Le président,



Sébastien Davesne